Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-64_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

64_2026 – Lotissement Parc Lann : offre d'achat du lot n°3 - Parcelle Section AB n°129

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la délibération n°2023_094 du conseil municipal du 7 décembre 2023 validait la fixation du prix à 38 € TTC le mètre carré pour le lotissement Parc Lann.

Monsieur le Maire présente l'offre d'achat de Monsieur PRESTOT Dylan et Madame LE CLANCHE Manon, transmis par l'EIRL Olivier Le Baquer de CAPIFRANCE le 16 août 2026.

Monsieur Le Baquer a précisé aux potentiels acquéreurs que l'offre était soumise à décision du conseil municipal au mois de septembre 2026.

Cette offre porte sur la parcelle Section AB n°0129, soit le lot n°3 du lotissement communal de Parc Lann, d'une surface de 781 m².

Le montant de l'offre s'élève à vingt-six mille cinquante-cinq cent cinquante-quatre euros (26 554,00 €) net vendeur soit un montant de 28 300,00 € TTC frais d'agence inclus.

La présente offre est consentie sous réserve des conditions suspensives suivantes :
- l'obtention du prêt immobilier
- l'obtention purgée de tout recours d'un permis de construire pour ce projet
- la signature et l'entrée en vigueur d'un contrat de construction de maison individuelle (CCMI) aux conditions de leur budget
- le résultat de l'étude géotechnique (étude de sol) ne révélant pas de surcoût ou de contraintes techniques majeur rendant le projet impossible ou excessivement cher.

Monsieur le Maire précise que les acquéreurs devront ajouter et s'acquitter des frais et droits annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de vendre la parcelle du lotissement "Parc Lann" cadastrée Section AB n°0129 (Lot n°3) d'une

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-64_2026-DE

superficie de 781 m² à Monsieur PRESTOT Dylan et Madame LE CLANCHE Manon au prix de 26 554,00 € TTC net vendeur

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC